



désignation des biens propres

Par **mariepierre**, le **07/07/2012** à **14:27**

Bonjour,

Mon père est décédé début d'année
nous sommes 5 enfants
nous sommes allés chez le notaire le 26 mai 2012 pour signer la succession.

Cependant, nous nous sommes rendus compte avec un de mes frères que le descriptif de la maison que nous en a fait le notaire ne correspondait pas à la réalité. En effet, attenant à la maison d'habitation qu'occupe notre mère, il y a un gîte composé d'une cuisine, d'une chambre et d'une salle de bains avec douche et wc.

Sur l'acte du notaire, la cuisine et la chambre de ce gîte ont été comptées en pièce et la salle de bains ne figure pas. C'était un gîte référencé par les gites de france.

De plus, avant cette signature, le notaire était venu visiter les lieux et n'a aucun cas mentionné qu'une partie du toit était en mauvais état. La semaine qui a suivi cette signature, nous avons appris par nos soeurs que le toit comportait de nombreuses fuite. Un premier devis s'élève à 23 000 euros).

Le problème est que nous avons tous signés les documents chez le notaire et donc comme le stipule le document signé "nous avons acceptés purement et simplement la succession du défunt et qu'il dépend desdites communauté et succession".

Que pensez-vous de ceci ?

Merci de votre réponse car nous avons aussi une maison à entretenir et 23 000 euros (pour refaire une partie de toit qui ne fuyait pas le 25 mai 2012 mais était à changer le 27 mai) nous paraît incroyable.

Salutations.